

Motion

Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : soutien à la note du C3N du 2 septembre 2012

La section 36 du Comité National de la Recherche Scientifique approuve et soutient la note rédigée par le C3N, suite à l'audition de ses représentants par le Comité de pilotage fin août 2012, en guise de contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous partageons l'essentiel des vues exprimées par le C3N, qu'il s'agisse des critiques à l'encontre du déséquilibre induit par le financement sur projet au détriment de la dotation en crédits récurrents, de celles adressées à l'AERES et à l'ANR ou encore à celles relatives aux dérives du Crédit Impôt Recherche.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur ce qui constitue la grande oubliée de ces Assises : la question cruciale de la précarisation massive de l'emploi scientifique. Alors que les 50 000 précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui composent jusqu'à 40% des effectifs dans certains EPST) participent pleinement du fonctionnement de nos unités, leur voix est négligée par l'organisation même des Assises. Nous réclamons, à court terme, une politique de titularisation d'envergure et, à long terme, l'établissement d'un plan pluriannuel d'emplois permanents.

Motion adoptée le 31 octobre 2012

15 votants: 14 oui, 1 abstention

M. Philippe COULANGEON
Président de la section 36

Destinataires :

Mme Françoise Barré Sinoussi, présidente du Comité de pilotage des Assises de la recherche

En copie :

M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS

M. Alain Fuchs, président du CNRS